



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions –  
TPSGC

11 Laurier St/11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Business Operations Support Systems  
Division/Systèmes de soutien des activités  
opérationnelles  
Portage III 12C1 - 42  
11 Laurier Street/11, rue Laurier  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> System Integration (SI) Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 59017-160009/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20161265	<b>Date</b> 2018-01-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XS-005-31998	
<b>File No. - N° de dossier</b> 005xs.59017-160009	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-01-24</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> McManus, Robert	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 005xs
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-2230 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Demande de propositions (DP) pour des services professionnels en informatique centrés sur les solutions (SPICS) n° 59017-160009/B – services d'intégration des systèmes pour le Projet de renouvellement des outils technologiques du Secteur de la surveillance (ROTS) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)**

**Questions et réponses**

**QUESTION 23 :** Lorsque les logiciels sont intégrés dans la demande de propositions (DP) pour les services de mise en œuvre, certains fournisseurs sont éventuellement incapables de soumettre une réponse.

Puisque l'État a déjà sélectionné Microsoft Dynamics en tant qu'outil privilégié en matière de gestion de cas pour les ministères et les organismes, et puisqu'une infrastructure et qu'un environnement ont déjà été établis pour MS Dynamics, nous croyons qu'il est logique pour le BSFI de tirer parti des contrats de licences existants avec Microsoft pour étendre la solution ROTS.

De plus, nous suggérons que les licences de logiciels puissent être achetées par le gouvernement du Canada et négociées à un prix inférieur à celui des revendeurs qui appliquent des commissions et des majorations. Le gouvernement du Canada pourrait également utiliser des modalités de logiciel spécifiques (c.-à-d. dispositions de garantie, soutien et niveau de service, etc.) dans le contrat de licence de MS Dynamics qui seraient importantes pour l'État de maintenir une fois la clôture du contrat, mais qui pourraient ne pas être incluses dans d'autres contrats de licence standard.

En outre, le logiciel de planification intégrée pourrait éventuellement être pris en charge par le module d'automatisation de projet de service de Microsoft Dynamics CRM disponible pour la version fononagique de Dynamics CRM, et le logiciel d'édition de texte enrichi, d'orthographe et de grammaire peut quant à lui être pris en charge par des produits ouverts populaires bénéficiant d'un large soutien tel que TinyMCE (utilisé par Adxstudio). L'État pourrait facilement se procurer/obtenir ce logiciel en dehors de cette DP.

**RÉPONSE 23 :** Les commentaires ont été examinés, la DP demeure inchangée. Voir aussi la réponse n° 11.

**QUESTION 24 :** « c) fournir un logiciel tiers optionnel de planification d'entreprise et les services connexes de soutien et de maintenance du logiciel. » Veuillez confirmer que le logiciel de planification d'entreprise est réellement optionnel. Il est mentionné à plusieurs endroits dans le document qu'il est optionnel.

**RÉPONSE 24 :** Confirmé. Voir aussi la réponse n° 11.

**QUESTION 25 :** Aucun environnement de formation n'est demandé explicitement, veuillez confirmer si BSIF aimerait que l'entrepreneur installe un environnement de formation.

**RÉPONSE 25 :** À l'heure actuelle, BSIF n'anticipe pas un besoin pour un environnement de formation. Conformément aux sections 3.4.4 et 10.2 de l'ÉDT, il pourrait toutefois être demandé de l'entrepreneur (via AT) de fournir des conseils et du soutien en matière d'architecture technique afin d'appuyer le BSIF lorsqu'il entreprendra la mise en œuvre de la plateforme du système ROTS incluant un environnement de formation si ce besoin est identifié.

**QUESTION 26 :** Étant donné que la gestion de changement opérationnel (GCO) est dirigée par le BSIF, l'entrepreneur est-il responsable pour les coûts associés à la traduction de toutes les communications et du matériel de formation? Si oui, le BSIF pourrait-il fournir un nombre estimé de communications et de matériel de formation (avec ~le compte de mots ou ~le compte de pages). Sinon, le BSIF accepterait-il une indemnité quotidienne (temps et matériels) si les détails des besoins en traduction n'ont pas encore été définis?

**RÉPONSE 26 :** Comme il est indiqué à la section 6.9 de l'ÉDT, seulement quelques livrables doivent être fournis en format bilingue (anglais et français) et l'entrepreneur est responsable de la traduction des livrables. Les coûts de traduction seront inclus dans les AT futures et la base de paiement sera déterminée à ce moment. Durant le développement de l'examen du livrable et du processus d'acceptation, l'entrepreneur et le BSIF détermineront les critères d'acceptation pour les documents de traduction dans le cadre de l'AT n° 1 (sections 6.8 et 9.5 de l'ÉDT).

**QUESTION 27 :** Veuillez confirmer le lieu de travail privilégié (Ottawa ou Toronto) pour les postes de spécialiste des communications de GCO, développeur de didacticiels, instructeur et traducteur.

**RÉPONSE 27 :** L'emplacement privilégié de tous les travaux de GCO est Toronto où l'équipe de supervision de GCO du BSIF est située. Les services de traduction peuvent être livrés à l'un ou l'autre des emplacements. Veuillez noter que la section 6.1.2 d) de l'ÉDT indique que le spécialiste de GCO de l'entrepreneur doit être disponible en vue de rencontrer régulièrement l'équipe de GCO du BSIF sur place au BSIF à Toronto.

**QUESTION 28 :** Veuillez confirmer que le logiciel de GCO sera fourni par le BSIF, p. ex. Adobe Captivate au développeur de didacticiels aux fins de simulations/démonstrations de logiciel, logiciels de sondage, etc.

**RÉPONSE 28 :** S'il est convenu, après l'attribution du contrat, qu'un logiciel supplémentaire est nécessaire afin d'appuyer les activités de GCO, le BSIF fournira le logiciel.

**QUESTION 29 :** La stratégie mobile de Microsoft est basée sur l'utilisation du système CRM D365 SAAS infonuagique. Les nouveaux outils clients mobiles ne sont pas disponibles dans les versions sur place. L'utilisation du logiciel CRM basé dans le nuage permettrait de réaliser des économies pour une stratégie mobile. Si l'on envisage une stratégie mobile, l'État considérerait-il l'utilisation d'un logiciel CRM D365 en ligne?

**RÉPONSE 29 :** L'exigence est pour un logiciel avec licence, pas pour un modèle SaaS.

**QUESTION 30 :** Réf. : 3.4.4. (b) Un outil de réseautage social tel que Yammer ne figure pas dans la liste des livrables. La fonctionnalité sociale est une exigence mentionnée ailleurs. Le BSIF considérerait-il un outil comme Yammer pour le réseautage social interne?

**RÉPONSE 30 :** Voir la réponse n° 28.

**QUESTION 31 :** Réf. : 3.4.4. (b) Logiciel d'analyse de scénario. Le BSIF pourrait-il fournir une définition plus détaillée de l'exigence?

**RÉPONSE 31** : Pour clarifier, la majorité des travaux liés à l'architecture sera dirigée par l'entrepreneur alors que les travaux liés à l'infrastructure relèveront du groupe des services TI du BSIF. Les livrables de l'entrepreneur sont décrits en détail à la section 10 de l'ÉDT.

**QUESTION 32** : Réf. : 3.4.7 Le diagramme pour la migration de données non structurées indique que les données sont stockées dans le logiciel CRM D365 et non dans SharePoint au moyen de l'intégration clés en main. Est-ce ce qui est prévu?

**RÉPONSE 32** : Comme il est indiqué à la section 3.4.7 Travaux de migration des données de l'ÉDT, le BSIF sera responsable de la **préparation de la migration de données** incluant la création d'un répertoire de données temporaire qui hébergera les données soit dans des listes SharePoint et/ou dans des structures de données du serveur SQL.

**QUESTION 33** : (a) le BSIF ne prévoit toujours pas passer à Office 365, mais l'utilisation des produits infonuagiques attestés par le gouvernement du Canada semble plus viable compte tenu de la nouvelle stratégie de TI du GC axée sur l'infonuagique. Le BSIF pourrait-il donner plus de détails à propos de cet énoncé en ce qui concerne la probabilité et la date? (b) Toutefois, la capacité de planification clé en main de Dynamics CRM évolue rapidement dans le nuage et il est permis de croire qu'elle pourrait être offerte sur place dans l'échéancier du projet STTR pour la piste 1 du projet DS. Le BSIF pourrait-il donner plus de détails à propos de cet énoncé puisqu'il exerce une grande influence sur l'exigence facultative de planification d'entreprise? Il existe actuellement un outil logiciel de la suite MS, le CRM D365 qui a une mise en œuvre basée dans le nuage.

**RÉPONSE 33** : Voir la réponse n° 29.

**QUESTION 34** : Annexe 4.1 – Critères d'évaluation technique, exigence M-3. Un plan de travail et un calendrier de l'entrepreneur de niveau supérieur applicable (comme il est indiqué à la section 6.5 b de l'ÉDT) sont requis dans la section mentionnée. Le BSIF pourrait-il confirmer qu'un calendrier et plan de travail d'une structure de répartition des travaux (SRT) d'au moins 3 niveaux serait classé comme étant un « niveau supérieur, puisque les sections 4.2 à 4.5 nécessitent un niveau détaillé »?

**RÉPONSE 34** : Oui, une SRT d'au moins trois niveaux (excluant le nom du projet) suffirait pour l'exigence M-3.

**QUESTION 35** : De nombreuses avancées ont été accomplies dans les produits infonuagiques de Microsoft en matière de logiciel CRM qui, à notre avis, offrirait au Canada une meilleure fonctionnalité native/intégrée relativement à certaines exigences du BSIF, et qui, par conséquent, favoriserait une mise en œuvre demandant moins d'extensions et de personnalisations ainsi qu'un coût total de propriété inférieur pour la plateforme. L'État voudrait-il préciser s'il envisage l'environnement en nuage pour Microsoft Dynamics 365/CRM dans le cadre du projet ROTS?

**RÉPONSE 35** : Voir la réponse n° 29.

**QUESTION 36** : L'exigence R-1.4 demande des références ayant été livrées par des conseillers qui partageaient les locaux du client à Ottawa ou à Toronto. Ce que nous comprenons, c'est que l'État souhaite sélectionner un soumissionnaire qui peut supporter l'organisation multisite du BSIF. En tant qu'organisation internationale, nos bureaux se situent dans toutes les grandes villes du Canada, incluant Toronto et Ottawa. Nos pratiques CRM et SharePoint sont présentes dans ces deux bureaux, et nous sommes en mesure de respecter les demandes de l'État sans en donner la preuve au moyen de

références précises. L'État voudrait-il envisager de supprimer cette exigence organisationnelle favorable à avoir une présence à Ottawa et à Toronto?

**RÉPONSE 36 :** Après examen de la demande, la DP demeure inchangée. Veuillez noter qu'il n'y a pas de note de passage minimale associée aux critères cotés R-1 et R-2.

**QUESTION 37 :** La section 4.4 de la DP confirme que l'État fournira des licences d'outil logiciel de « contrôles de texte enrichi pour CRM » et d'outil « logiciel de correction grammaticale/orthographique », mais plusieurs références dans la DP mentionnent que le soumissionnaire devra fournir les logiciels. L'État accepterait-il de supprimer ces références? Voici quelques exemples :

- a. Section 4 « Licences et services de maintenance et de soutien optionnels de logiciel » (page 221)
- b. Formulaire 1, sous « Maintenance et soutien de logiciel sous licence » (page 234)
- c. Section M-2 « Équipe de soumission » (page 242). Cette section fait également référence aux sections 8.2 et 8.3 de l'ÉDT qui ne semblent plus se trouver dans la DP.

**RÉPONSE 37 :** Comme il est précisé dans la section 4.4.3 de l'ÉDT, seul le logiciel de planification d'entreprise fait partie de l'Énoncé des travaux de l'entrepreneur (facultatif). Les références concernant la fourniture, par l'entrepreneur, de logiciels de contrôles de texte enrichi pour CRM et de correction grammaticale/orthographique ont été supprimées. Veuillez-vous référer aux modifications apportées à la DP contenues dans la section des Modifications n° 3 et 4.

**QUESTION 38:** Conformément à la Modification 2, la version anglaise se termine par la suppression d'une exigence alors que la version française inclut l'insertion du texte révisé. Le client pourrait-il confirmer quel doit être le bon texte révisé en anglais?

**RÉPONSE 38 :** Aux fins de clarifications, la modification définitive apportée à la DP et contenue dans la Modification 2 se lit comme suit (conformément à la version anglaise et à l'éventuelle correction dans la Modification 3) :

- À la page 1 :
  - SUPPRIMER : 2018-01-10
  - Et INSÉRER : 2018-01-24

**QUESTION 39 :** À l'annexe A de l'Énoncé des travaux, page 23 de 94, pouvez-vous nous fournir une estimation du nombre de tableaux/colonnes à créer par l'équipe de migration des données du BSIF basée sur les documents à être transférés?

**RÉPONSE 39 :** Au moment de l'écriture de la DP, le soumissionnaire doit fournir un plan de travail détaillé ainsi qu'un prix ferme et fixe connexe pour les travaux de la phase de définition pour la MD seulement; par conséquent, cette information n'est pas nécessaire en ce moment. Elle sera déterminée durant la phase de définition pour chaque version de MD et avant le développement des AT pour les travaux de migration des données exécutés par l'entrepreneur.

**QUESTION 40 :** À l'annexe A, Énoncé des travaux, page 23 de 94, pourrions-nous obtenir une estimation du volume des données qui seront créées à partir de la source de données provisoire?

**RÉPONSE 40 :** Voir la réponse n° 39 ci-dessus.

**QUESTION 41 :** À l'annexe A, Énoncé des travaux, page 24 de 94, il y est indiqué que l'épuration des données non structurées est effectuée par l'équipe de migration du BSIF. Est-ce que cela est vrai aussi pour les données structurées (MDH - SRA) (MDH - CID)?

**RÉPONSE 41:** Oui.

**QUESTION 42 :** À l'annexe A, Énoncé des travaux, page 64 de 94, Migration des données – 13.1 article c : Collaborer avec l'équipe du BSIF responsable d'évaluer les répercussions de la migration des données sur les composantes communes (p. ex., à la suite de la migration des données, la source des données du MDH passe des sources existantes à Dynamics CRM). Pouvez-vous préciser ce que cela implique précisément pour le fournisseur de service?

**RÉPONSE 42 :** Comme l'indique la section 3.4.7 de l'ÉDT, le BSIF est responsable des activités de préparation de migration des données. Le BSIF prévoit que l'entrepreneur puisse lui offrir son avis et des conseils bénéfiques basés sur les bonnes pratiques et les leçons apprises, en ce qui concerne la façon dont le BSIF devrait entreprendre ces activités.

**QUESTION 43 :** Référence PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, 7.4 9b) (ii) 4003 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Logiciel sous licence et (iii) 4004 (2013-04-25), Conditions générales supplémentaires – Services de maintenance et de soutien pour les logiciels sous licence.

Il est très difficile de trouver des fournisseurs de services tiers ayant une solution de planification d'entreprise conforme, qui sont prêts à accepter les clauses et conditions 4003 et 4004 du Guide des CUA. Si l'on ne peut identifier un partenaire logiciel, l'intégrateur de systèmes (IS) est laissé à lui-même pour assumer la responsabilité d'une PI qui est hors de son contrôle; cette situation est inacceptable pour l'IS et mène à une réponse sans offre. Pour atténuer ce scénario sans offre, le BSIF accepterait-il :

- a) d'utiliser les modalités du contrat de licence d'utilisation (CLU) du fournisseur de logiciel de planification d'entreprise tiers? Ou
- b) de supprimer l'exigence de logiciel tiers de la portée principale du projet Dynamics CRM ROTS en faisant du logiciel tiers une option pour laquelle les promoteurs de projet peuvent soumissionner?

**RÉPONSE 43 :** Cette question a également été soulevée au cours du processus de demande de renseignements. Toutefois, la modification des clauses et conditions uniformisées du gouvernement du Canada a été, par le passé, source de confusion et de préoccupation pour les soumissionnaires. Après examen de la demande, la DP demeure inchangée. Voir également les réponses 11, 14 et 15.

**Modifications apportées à la demande de propositions :**

1. À l'annexe no 3 : Exigences fonctionnelles de l'outil de planification intégrée, à l'annexe A, ÉDT :

INSÉRER :

Exigences fonctionnelles de l'outil de planification intégrée (EF)				
N°	Catégorie de l'exigence	Description détaillée des exigences	Exigence de haut niveau	Priorité de l'exigence
87	Interopérabilité	L' <b>outil</b> logiciel de planification d'entreprise doit pouvoir être intégré à Dynamics CRM afin d'étendre la fonctionnalité de Dynamics CRM.		Obligatoire